



LE PETIT MARIMONTOIS

Comptes Administratifs 2016

Détails et analyse

Budgets 2017

Détails et analyse

Travaux

Enfouissement des réseaux
à St Georges

Chemins communaux

Bâtiments communaux :

Couverture du clocher

Entretien du cimetière

Réhabilitation du four des Prés

Eau-assainissement

Prise de concession par la
com.com.

Comité des fêtes

Noël 2016

Balade sous les étoiles

Balade autour du pain

Fête du pain de Chartreuse

Divertissements

Cinétoile 2017

Devoir de mémoire

Cérémonies :

11 Novembre 2016

8 Mai 2017

Histoire d'antan

L'école à Ste Marie du Mont

Infos Pratiques



Le mot du Maire

Chers tous,

le bulletin municipal de ce mois-ci est édité avec beaucoup de retard, conséquence la présentation des finances de la commune pour l'année 2017 arrive un peu tardivement.

Cela dit, l'important est que l'information soit diffusée à chacun.

Pour cette année 2017 il n'y aura donc qu'un seul journal car les élus ont été fort occupés, non seulement par leur activité professionnelle, mais aussi par leur mandat électif de plus en plus chronophage.

Nous sommes une petite commune sans service satellite pour traiter les affaires courantes et administratives qui deviennent toujours plus pléthoriques et compliquées. Pour y remédier la commune ne peut compter que sur notre bénévolat, outre le travail des employés communaux qui ne ménagent pas leur peine.

Aujourd'hui nous sommes déjà à mi-mandat et en regardant derrière nous on peut se rendre compte du travail accompli.

Il suffit d'observer les photos de la commune d'il y a quelques années pour voir que notre environnement a bien évolué, ce qui justifie aujourd'hui notre qualité de commune classée touristique :

- réseau d'assainissement de St Georges remis sur les rails,
- câbles disgracieux enterrés, remis aux normes et sécurisés,
- éclairage public digne de ce nom et économe en énergie,
- chaussées refaites et sécurité routière renforcée,
- point d'apport des ordures ménagères intégré au paysage,
- fleurissement et bancs accueillants répartis dans tous les hameaux,
- parking de la mairie optimisé et WC public créé pour les gens de passage,
- four communal rénové et rendu fonctionnel,
- le cimetière a retrouvé sa dignité,
- chemins de randonnées restaurés, entretenus, balisés et historiés,
- rues baptisées et numérotées...

Bien entendu cela doit s'apprécier dans une continuité d'actions, en particulier il reste à finaliser notre projet majeur de réaménagement de l'entrée sud du centre bourg des Prés. Nous nous y employons afin de passer sous les fourches caudines de l'administration et des financeurs.

Nous sommes persuadés que ce projet s'inscrit dans une visée touristique intercommunale, c'est pour cela que nous restons étroitement associés à la com.com. pour l'instruction de ce dossier.

Toute cette remise à niveau a été réalisée sans aucune augmentation de la part financière de la commune sur les contributions directes, ceci grâce à la recherche et à l'obtention d'aides financières conséquentes auprès de nos partenaires institutionnels (com.com., Territoires, Région, SEDI).

Il faut réitérer nos remerciements pour l'implication personnelle de nos représentants qui ont été à notre écoute pour nous soutenir malgré la conjoncture difficile (Martine Kohly et Christophe Engrand nos conseillers territoriaux, Philippe Langenieux-Villard notre conseiller régional, tous trois également élus communautaires et à ce titre ils nous apportent de surcroît le soutien de la com.com.)

Le SEDI en la personne de Franck Lassale et de son président Bertrand Lachat, nous a considérablement aidé financièrement et techniquement pour l'intégration des réseaux électriques, opération qui participe grandement à l'amélioration de l'environnement de notre commune (c'est un atout majeur pour développer le tourisme chez nous).

Par ailleurs, le projet de PLU a été arrêté par le conseil municipal, les documents correspondants ont été distribués aux personnes publiques associées et aux communes voisines pour avis.

Dès leur retour nous diligenterons l'enquête publique au cours de laquelle chacun pourra exprimer ses remarques.

Une information sera distribuée pour que tout le monde soit averti des permanences du commissaire enquêteur.

Il nous fallait terminer ce projet d'urbanisme avant l'avènement probable d'un PLU Intercommunal que nous avons temporairement repoussé pour nous permettre de réfléchir à nos orientations de développement avant que celles-ci ne soient intégrées à l'échelle du Pays du Grésivaudan.

Comme annoncée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la prise de compétence « eau et assainissement » par la com.com. est imminente (Janvier 2018).

La commune a mis un point d'honneur à se mettre en règle pour rétrocéder ses installations en bonne et due forme (le réseau d'assainissement est totalement achevé, tous les schémas directeurs des réseaux humides sont rédigés, les éléments financiers et techniques ont été transmis au bureau d'études Safège mandaté par la com.com. pour recueillir et faire la synthèse des données de toutes les communes de la CCPG).

Espérons que l'augmentation des contributions d'eau et d'assainissement que nous avons effectuée en début de mandat vienne atténuer le montant du tarif unique qui sera imposé par la com.com. à tous ses administrés, tarif dont nous ne serons plus maître.

Je termine en évoquant la nécessaire mutualisation des moyens entre les communes dont l'émiettement inhibant est visé par la loi NOTRe.

Notre petite commune doit se positionner sur des sujets d'intérêts communs et complémentaires en corrélation avec les communes voisines.

Or notre atout majeur reste le tourisme doux de moyenne montagne qui prend de plus en plus d'essor, ne passons donc pas à côté et faisons tous ce qui est en notre pouvoir pour le développer.

Bien à vous tous.

Yves L...
Petit...
Safège



MISE À JOUR DES ADRESSES MAIL DES HABITANTS

Afin de pouvoir mieux communiquer avec vous sur l'actualité de notre village mais aussi sur les festivités, merci de renseigner ce coupon réponse avant le 15 Décembre, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou envoyer les éléments à l'adresse suivante:
anthony.brigu@yahoo.fr

Une mise à jour de notre mailing-liste nous permettra de vous faire parvenir des informations rapidement tout en économisant des tirages papier.

Nom et Prénom :

Adresse postale:

Téléphone (facultatif):

Adresse mail :

Les finances de la commune

Le 11 Février 2017 le conseil municipal a voté les points suivants:

- le « Compte Administratif » de 2016,
- l'approbation du « Compte de gestion » du percepteur
- « l'affectation des résultats » de l'année 2016 à l'année 2017
- le « Budget primitif » de 2017.

Nous rappelons les principes généraux qui régissent les finances de la commune :

Le « **Compte Administratif** » est tenu par la commune, il représente l'exécution réelle du « Budget prévisionnel » de l'année écoulée.

Il est présenté exactement de la même façon que le « Budget », il reprend les mêmes rubriques, mais les chiffres qui le composent sont la photographie des dépenses réellement débitées et des recettes réellement créditées au cours de l'année écoulée.

Les dépenses et les recettes enregistrées présentent toujours des différences avec celles qui avaient été prévues au « Budget » correspondant.

En général les recettes enregistrées doivent être supérieures aux dépenses engagées. Ainsi les excédents constatés lors du vote du « Compte Administratif » sont reportés dans le « Budget » de l'année suivante.

Ce report s'appelle « l'affectation des résultats ».

Le « **Compte de Gestion** » est tenu par le Percepteur, il enregistre les mêmes mouvements de fonds que le « Compte Administratif » au fur et à mesure que le Trésorier payeur encaisse les recettes et paie les dépenses au nom de la commune.

Le conseil municipal doit donc vérifier en fin d'année que les deux comptes correspondent. Si c'est le cas, quitus est donné au percepteur par le vote de l'approbation de son « Compte de Gestion ».

Le « Compte Administratif » n'enregistre que les mouvements de fonds effectués dans l'année (c'est un compte de résultat).

Le « Compte de Gestion » est la photographie instantanée du patrimoine de la commune (c'est un bilan comptable).

Le « **Budget primitif** » est établi par la commune, il détermine à l'avance les dépenses prévues et les recettes escomptées pour l'année à venir (c'est un budget prévisionnel).

Sur notre commune, celui-ci est composé de trois volets :

- Un budget communal général
- Deux budgets thématiques :
 - * un pour l'eau et l'assainissement,
 - * un pour les logements communaux (uniquement ceux qui sont au-dessus de la mairie)

Chaque budget est composé d'une section fonctionnement et d'une section investissement.

Par principe : la section fonctionnement doit dégager des excédents pour participer à l'autofinancement des investissements.

Conformément à la loi :

- tous les budgets sont votés en équilibre, les recettes escomptées couvrant l'intégralité des dépenses prévues.
- les résultats de l'année précédente sont réintégrés dans les budgets de l'année suivante par l'affectation des résultats.

Compte administratif communal de l'année 2016

Section fonctionnement



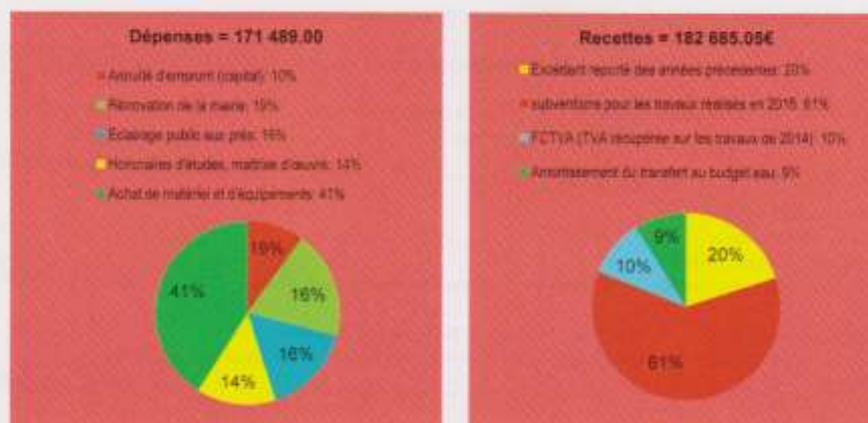
Dépenses à caractère général =

- fourniture de bureau et documentation
- entretien des voiries communales, déneigement
- frais de télécom, d'affranchissement, maintenance informatique, assurances
- eau et électricité de la mairie, éclairage public

Charge de gestion courante=

- indemnité du maire et des adjoints
- participation aux organismes de regroupement (parc de chaletreuse, office du tourisme, com.com., défense incendie)
- fêtes et cérémonies

Section investissement



Achats et travaux réalisés en 2016=

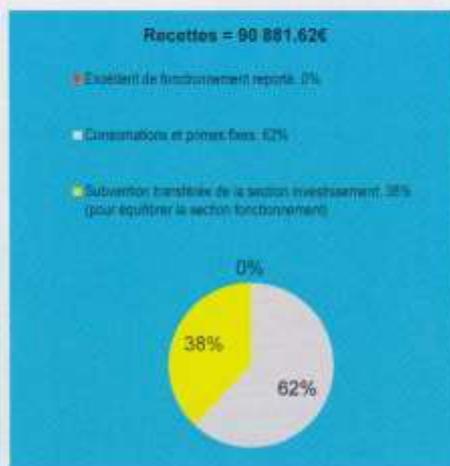
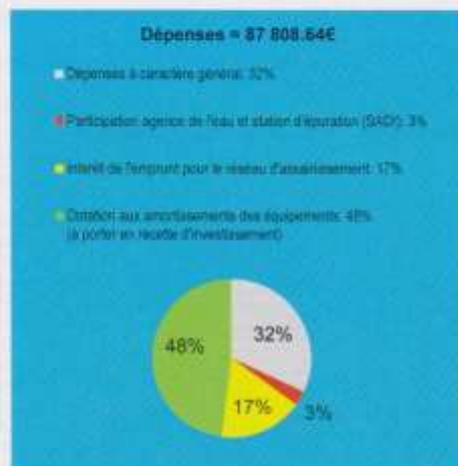
- Saleuse pour le déneigement, rénovation de l'aire de jeux, panneaux pédagogiques sécurité routières, tables d'orientation, complément signalétique des chemins de randonnées

Honoraires réalisés en 2016=

- Etude d'opportunité demandée par la com.com. pour la future auberge
- Recherche d'amante avant travaux de démolition des anciens bâtiments pour le projet d'entrée de village
- Relevé topographique du terrain pour le projet d'entrée village

Compte administratif eau et assainissement de l'année 2016

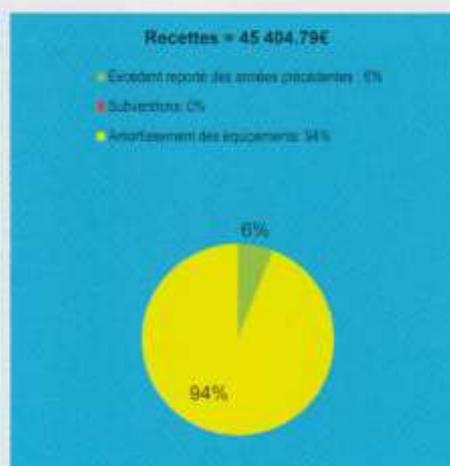
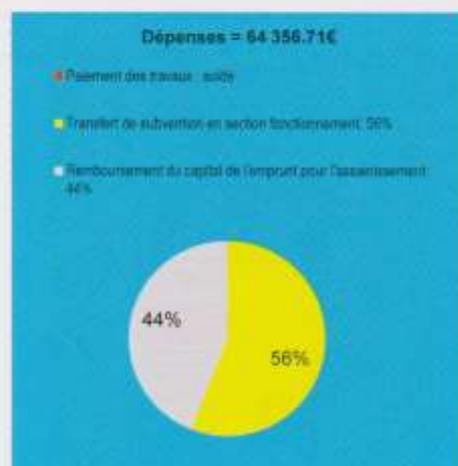
Section fonctionnement



Dépenses à caractère général =

- frais de télécom et d'affranchissement
- maintenance des systèmes de traitement UV et laboratoire d'analyse
- consommation électrique des pompes de refoulement et des systèmes UV

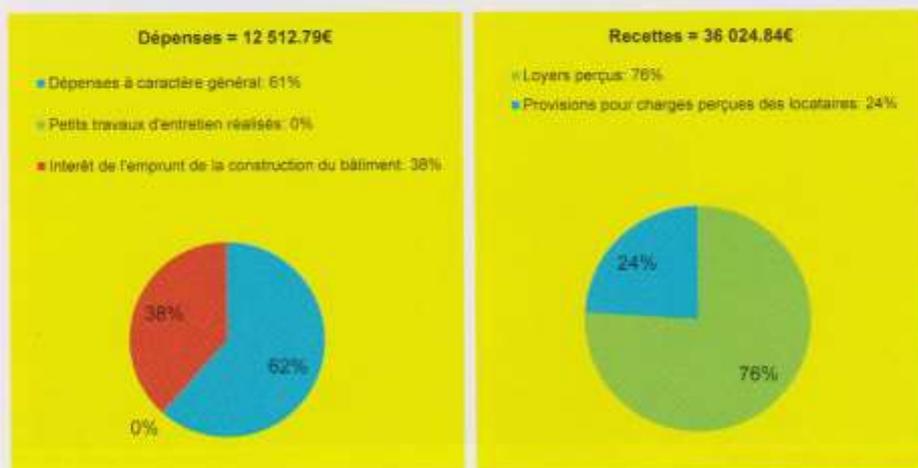
Section investissement



Travaux en cours = il n'y a pas eu de travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement au cours de l'année 2016 et la 3^{ème} tranche d'assainissement a été soldée l'année précédente

Compte administratif des logements communaux de l'année 2016

Section fonctionnement



Dépenses à caractère général =
 -Électricité des parties communes du bâtiment et chauffage de base : refacturée en charge locative
 -Remboursement de trop perçu sur charges locatives
Travaux d'entretien : aucun en 2016

Section investissement



Travaux d'investissement : complément des volets pour les fenêtres des cuisines et des séjours

Pour comparer le compte administratif de l'année 2016 avec le budget correspondant de l'année 2016, il faut se reporter au journal de Novembre 2016

Analyse du compte administratif « communal » et affectation des résultats

En 2016, comme chaque année, la réalisation du budget permet de dégager un excédent.

Par rapport à l'année 2015 le montant des investissements réalisés a été en forte diminution car les gros travaux financés par le prêt contracté en 2015 sont achevés sans avoir entamé la trésorerie de la commune.

En effet le remboursement de l'annuité de ce prêt ne représente que 10% de la dépense d'investissement (avec un taux d'intérêt de moins de 2%), sachant que les travaux ont été subventionnés (en 2016 ces subventions ont représenté 61% des recettes d'investissement).

Affectation des résultats :

La totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 24 105.46€, restera en trésorerie de fonctionnement pour 2017.

La totalité de l'excédent d'investissement, soit 11 196.05€, sera reporté en investissement pour participer aux travaux de 2017.

Analyse du compte administratif

« eau-assainissement »

et affectation des résultats

Pour l'année 2016 le montant des investissements est redescendu à son niveau normal car la 3^{ème} tranche d'assainissement a été achevée et soldée en 2015.

Il est à noter que la participation au SADI a artificiellement diminué par rapport aux années précédentes à cause d'un retard de mise en recouvrement qui sera reporté en 2017.

En 2016 la subvention allouée par le budget communal pour équilibrer le budget d'eau n'a pas été versée (d'où le déficit constaté), ce versement sera donc reporté au budget de l'année 2017.

En effet comme chaque année le budget d'eau ne s'équilibre pas de lui-même, il faut toujours prendre sur le budget communal pour compenser la trop faible rémunération du service de l'eau.

Mais en 2018 ce sera à la com. com. de prendre en charge cette anomalie.

Affectation des résultats :

Le déficit de l'exercice de l'année 2016 donne un résultat global de -15 878.94€ qui sera reporté en dépense d'investissement au budget de 2017 (à compenser par l'excédent du budget communal)

Analyse du compte administratif « logements » et affectation des résultats

En 2016 il y a eu un investissement pour le complément des volets de l'immeuble.

Mais la seule dépense significative est comme tous les ans le remboursement de l'intérêt et du capital de l'emprunt jadis contracté pour la construction du bâtiment.

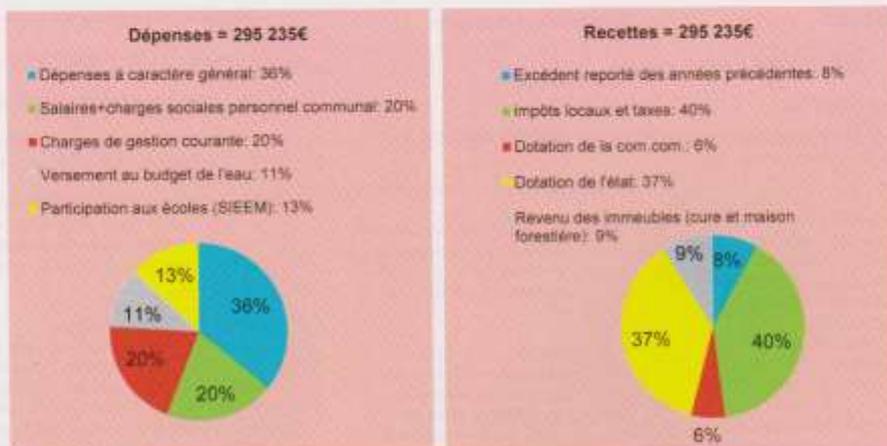
Affectation des résultats :

Afin de maintenir une réserve pour faire face à d'éventuels travaux exceptionnels, tous les excédents constatés au compte administratif, soit 27 660.93€, sont affectés en recette d'investissement du budget 2016.

Il faut remarquer que cette réserve de trésorerie n'arrive pas à augmenter d'année en année car le revenu conventionné des immeubles couvre avec peu de marge le remboursement du prêt qui prendra fin en 2022.

Composition du budget communal de l'année 2017

Section fonctionnement



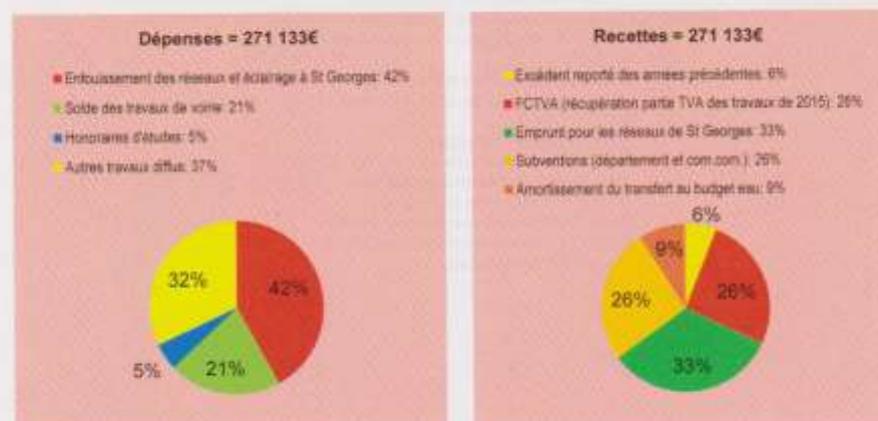
Dépenses à caractère général =

- fourniture de bureau et documentation
- entretien des voies communales, déneigement
- frais de télécom, d'affranchissement, maintenance informatique, assurances
- eau et électricité de la mairie, éclairage public

Charge de gestion courante=

- indemnités du maire et des adjoints
- participation aux organismes de regroupement (parc de chartreuse, com.com., défense incendie), fêtes et cérémonies

Section investissement



Projets à financer en 2017 =

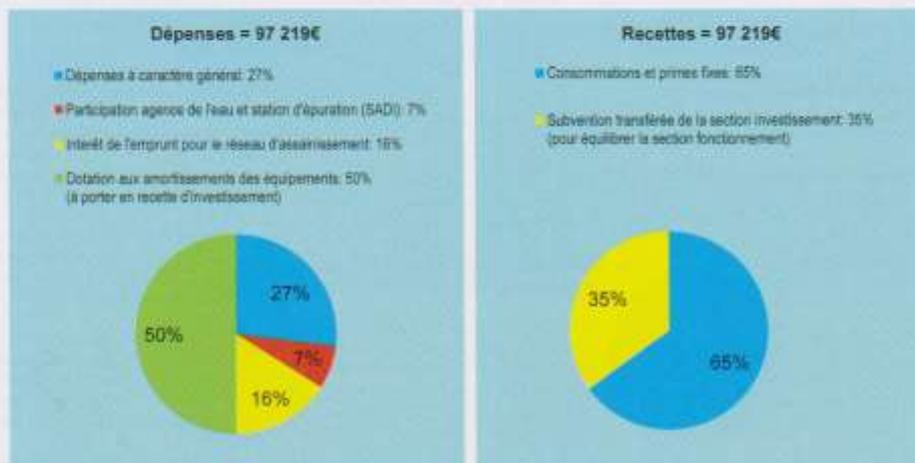
- Solde des travaux de voirie aux Prés
- Rénovation du four communal, aménagement de la déchetterie, restauration des murs du cimetière
- Reste à charge de l'entoussement des réseaux et éclairage public à St Georges (financé par un emprunt)

Honoraires d'études =

- Achèvement du PLU par le bureau BDa
- Réalisation du site Web de la commune

Composition du budget eau et assainissement de l'année 2017

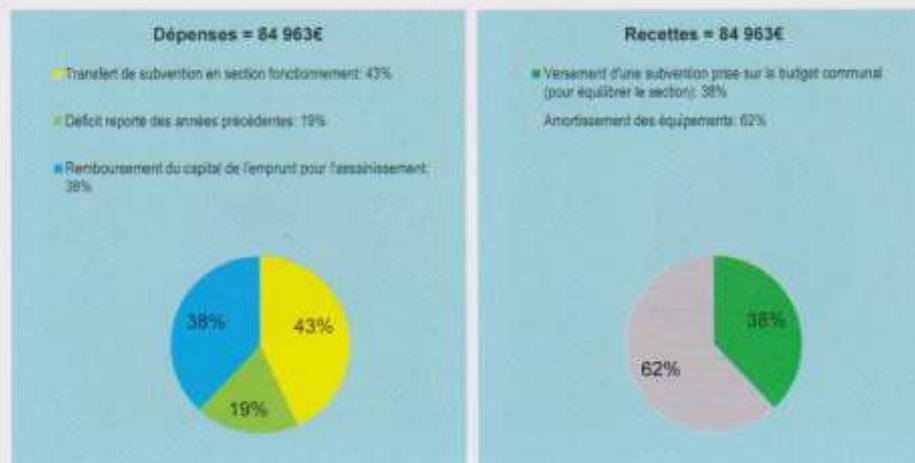
Section fonctionnement



Dépenses à caractère général =

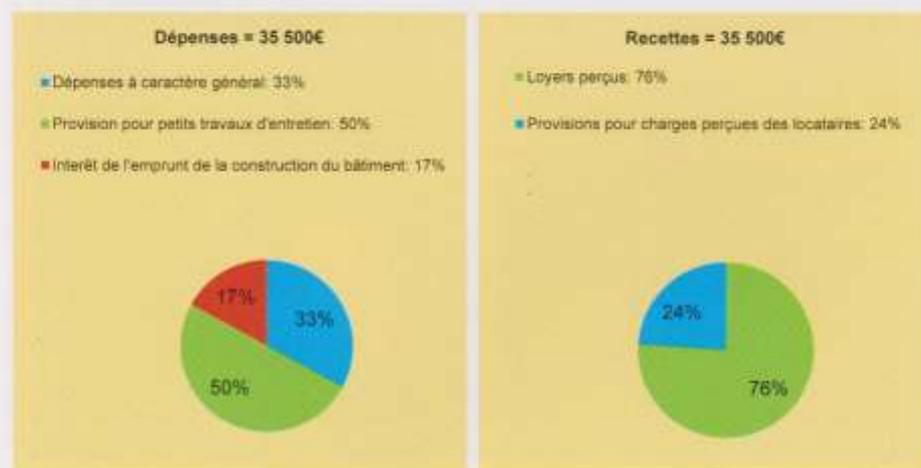
- frais de télécom et d'affranchissement
- maintenance des systèmes de traitement UV et laboratoire d'analyse
- consommation électrique des pompes de refoulement et des systèmes UV
- provisions pour entretien et réparations des réseaux

Section investissement



Composition du budget logements communaux de l'année 2017

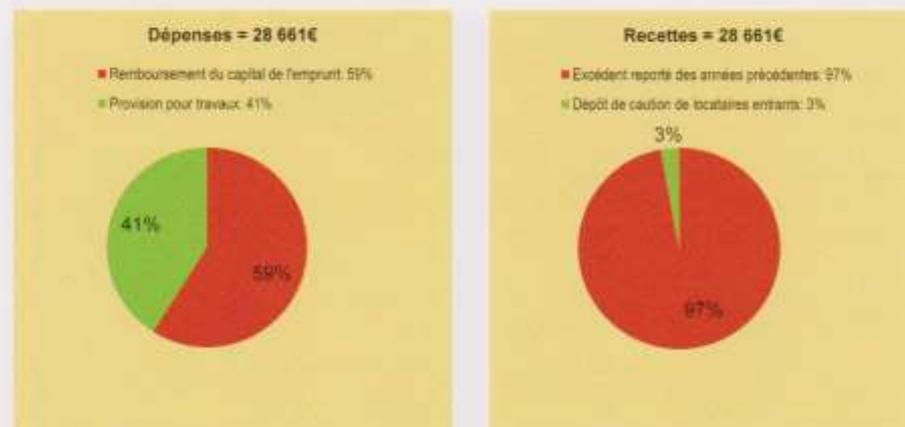
Section fonctionnement



Dépenses à caractère général =

-Électricité des parties communes et chauffage de base à refacturer en charge locative
-insertion d'annonces pour remise en location

Section investissement



Pour comparer le budget de cette année 2017 avec celui de l'année 2016 il faut se reporter au journal de Novembre 2016

Analyse : budget communal

Cette année encore, pas d'évolution au niveau de la section fonctionnement qui reste stable.

Le salaire de l'employé communal embauché cette année sera absorbé par la diminution des travaux d'entretien jadis réglés à des entreprises privées.

Les investissements de l'année 2017 seront avant tout consacrés à l'enfouissement des réseaux et à la refécution de l'éclairage public du hameau de St Georges.

Une très grande partie de ces travaux est directement réglée par le SEDI, mais le reste à charge pour la commune sera financé par un prêt à taux très bas permettant de ménager notre trésorerie.

Les autres travaux sont subventionnés par la Région, le Département et la com.com. :

- travaux de voirie subventionnés à 50%
- rénovation du four communal bénéficiant de subventions cumulées à 80%

D'autre part cette année bénéficie d'une large augmentation de la partie récupérée de TVA sur les travaux engagés il y a deux ans.

Analyse : budget eau et

assainissement

Comme tous les ans le budget d'eau reste toujours dépendant du budget communal qui doit lui verser plus de 30 000€ pour l'équilibrer. Ceci aux dépens des investissements. La raison étant le trop faible prix de l'eau au regard des normes de salubrité qui ne cessent de se durcir et engendrent des frais de contrôles.

La prise de concession des réseaux humides par la communauté de communes sera donc bien venue en 2018 pour mutualiser les coûts d'exploitation.

Analyse : budget logements

Les recettes dues aux loyers servent en grande partie à payer le prêt contracté pour la construction du bâtiment communal. Les échéances de cet emprunt courent jusqu'en 2022.

Conséquence, l'excédent du budget logement stagne autour de 30 000€ au gré des réparations d'entretiens ponctuels qui vont en augmentant avec le vieillissement du bâtiment. Il faut espérer qu'il n'y aura pas de gros travaux avant longtemps car les recettes ne permettraient pas d'y faire face. D'autant plus que les loyers de ces logements sociaux sont conventionnés et ne peuvent être augmentés que de façon limitée.

Travaux

Enfouissement des réseaux secs à St Georges:

Nous rappelons que le SEDI (syndicat des énergies de l'Isère) est le maître d'ouvrage délégué de l'opération, c'est donc cet organisme qui désigne les entreprises adjudicataires des travaux. En préalable au démarrage du chantier, une réunion publique a été animée par Didier Berthaud maître d'œuvre nommé par le SEDI. L'objet de cette réunion était d'expliquer aux habitants le tracé du futur réseau et les limites des prestations du programme.

En particulier les travaux intégreront la réalimentation souterraine des compteurs électriques des abonnés à leur emplacement existant (les abonnés qui souhaitent faire déplacer leur compteur doivent le faire à leurs frais).

A l'occasion des travaux d'enfouissement du réseau électrique, le programme prévoit d'enterrer également le réseau télécom dans les tranchées ouvertes (des fourreaux complémentaires sont réservés au câblage futur de la fibre optique).

Financièrement la totalité de l'enfouissement du réseau électrique est pris en charge par le SEDI, par contre l'intervention sur le réseau télécom reste à la charge de la commune (le coût étant minimisé par la mutualisation des tranchées).

Les gîtes de St Georges ont déjà un réseau électrique enterré, il n'est donc pas prévu d'ouvrir de tranchée dans le lotissement puisque le SEDI n'a pas de travaux à y faire, conséquence l'enterrement du réseau télécom aérien des gîtes ne pourra se faire dans cette opération.

La commune réfléchira à cet ouvrage dans une tranche de travaux ultérieurs car les finances actuelles ne suffisent pas pour y pourvoir dans l'immédiat compte tenu des priorités nécessaires à l'étalement des dépenses.

En parallèle l'éclairage public de tout le hameau sera également refait et complété avec les mêmes appareils basse consommation qu'aux Prés (lampes bi-puissance : 70W à l'allumage qui chutent à 38W au bout de 4h00 pour le même niveau d'éclairage).

Nous rappelons que cet ouvrage est subventionné à 80% dans le cadre des économies d'énergie

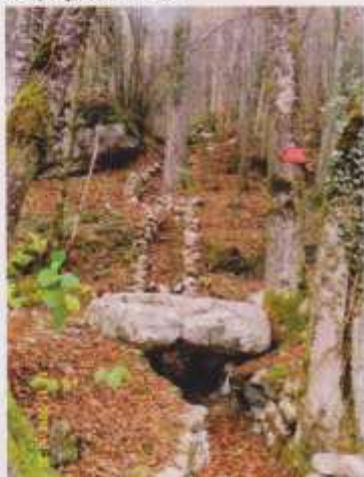
Le planning des travaux s'étale de Mars à Novembre 2017.

L'entreprise titulaire du marché retenue par le SEDI est l'entreprise Moulin TP dont le chef de chantier est Frédéric Vigourt.



Réhabilitation et entretien des chemins communaux :

Le balisage est achevé sur tous les chemins qui ont été restaurés et qui sont maintenant entretenus par l'employé communal.



La commune envisage de refaire passer l'eau sous la conche avec une passerelle pour traverser le ruisseau.



Le Département va faire poser à Ste Marie du Mont les panneaux correspondant à la charte graphique qu'il a établi pour les itinéraires de raquettes l'hiver. En effet Martine Kholly qui est notre représentante territoriale et vice-présidente pour le sport au conseil général a pu apprécier de visu les efforts que fait la commune pour mettre en valeur ses chemins de randonnées dans le cadre de l'action touristique.

Un topo-guide est en cours d'élaboration pour promouvoir le patrimoine paysager de notre commune.

Cet ouvrage est conçu bénévolement par un amateur et connaisseur des sentiers de randonnées de la région : Mr Georges Deguerry du Cheylas qui a défini et décrit 14 parcours sur notre commune. Ce travail précieux dont nous lui sommes redevables sera mis à disposition des touristes de passage et participera à la connaissance de la commune.

Dans le cadre de la réhabilitation de son petit patrimoine et pour donner une thématique historique et pédagogique aux randonnées, les restes du moulin Tardy ont été bénévolement nettoyés, un panneau explicatif de son fonctionnement a été posé avec table et bancs de repos.



L'ancienne conche en pierre dans laquelle circulait la meule est toujours en place, elle a été nettoyée pour être mise en valeur.



Chemins abîmés par les exploitations forestières:

Afin de responsabiliser les exploitants forestiers et limiter les dégradations consécutives aux coupes et transports de bois, dégradation dont les réparations grèvent le budget communal et donc les impôts de chacun, la mairie a rédigé un règlement d'exploitation à appliquer sous peine de contreparties financières. Or malgré des entrevues avec les intéressés et l'ONF, les dégradations continuent (routes défoncées, câbles arrachés...) et le règlement n'est pas souvent appliqué.

Devant cet état de fait le conseil municipal souhaite durcir sa position et demande que soient instaurées des mesures de limitation de tonnage (portiques limitant les charges des grumiers, barrières de dégel...). Notre 1^{er} adjoint Anthony Briguglio est nommé référent pour faire appliquer le règlement à la lettre (déclaration obligatoire d'intention de commencer des travaux de coupes de bois, état des lieux avant et après travaux, caution récupérable qu'après remise en bon état des lieux...)

Entretien des bâtiments communaux:

Couverture du clocher de l'église :

Il devenait impératif de couvrir la chape maçonnée du clocher qui était fissurée et causait des infiltrations par temps de pluie.

Une subvention importante ayant été accordée par le département, il fallait que les travaux soient faits cette année pour ne pas en perdre le bénéfice.

La couverture sera en tuiles plates de couleur rouge nuancé assorti à celle de la nef.

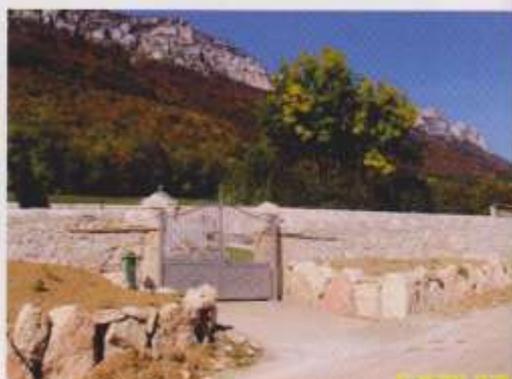
L'échafaudage d'accès au clocher sera mis à profit pour repeindre les contreforts en béton moulé.

Suite à la consultation de plusieurs couvreurs, c'est l'entreprise « Char.Me.Bois » de Barraux qui a été retenue pour ces travaux.



Cimetière :

Les allées ont été stabilisées en béton balayé, les tombes laissées à l'abandon ont été arrangées et nettoyées, deux jardinières ont été construites à l'entrée (les fleurs sortiront au printemps prochain).



Four communal:

Deux subventions : une de la communauté de commune et une du département ont été attribuées dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine pour restaurer, aménager, rendre accessible et sécuriser les abords du four communal.

L'entreprise « Char.Me.Bois » a remis la couverture aux normes et l'a recouverte de tuiles plates traditionnelles, deux espaces de réception et de travail ont été créés bien séparés de la circulation routière, l'accès a été sécurisé par une rampe avec garde-corps.

Gardons à l'esprit que ce petit patrimoine participe à l'activité festive et à l'embellissement de notre village à vocation touristique.

**Charrettes décoratives :**

La commune a récupéré trois anciens chars à foin que des élus ont bénévolement restaurés, repeints et fleuris pour animer et donner un air traditionnel au village.



Logements communaux

Il s'agit des appartements situés au-dessus de la mairie qui ont été financés à la construction par des prêts aidés, de ce fait ce sont des logements sociaux et il existe des règles pour le calcul des loyers et pour leur attribution.

Concernant les loyers, ils sont inchangés depuis plusieurs années.

Or nous rappelons que pour cet ensemble de logements la commune reste encore redevable de plus de 100 000€ de remboursement de prêt jusqu'en 2022. Le montant des loyers actuels est tout juste suffisant pour rembourser les échéances du prêt et garantir l'entretien minimum des locaux (il faut d'ors et déjà revoir le mode de chauffage de base qui dysfonctionne et qui n'est pas équitable pour tous les locataires).

Devant ce constat la municipalité va devoir instaurer un barème d'augmentation des loyers.

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) a donc été questionnée sur la façon réglementaire d'actualiser les loyers et sur le mode d'attribution des logements sociaux.

Une charte définissant les devoirs des locataires a également été rédigée et sera annexée aux baux pour stipuler quels sont les ouvrages que doivent directement entretenir les locataires et quels sont les éléments entrant dans les charges.

Dans le cadre de l'entretien des locaux, les volets qui manquaient pour certaines pièces ont été complétés et la montée d'escalier a été rafraîchie aux frais de la Commune propriétaire.

Pour les années à venir le conseil municipal a décidé de ne laisser que 4 logements en PLAI correspondant à des critères d'attribution pour des personnes à très faibles revenus. Ceci permettra de pouvoir rehausser le niveau de revenu d'attribution des autres logements afin de pouvoir rehausser et sécuriser le paiement des loyers des futurs locataires.



Aire d'apport et de tri des ordures ménagères :

Pour éviter de voir les containers qui défigurent l'entrée du village, une palissade en bois a été mise en place.



Eau et assainissement

Communiqué de la CCPG

(Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan):

EAU ET ASSAINISSEMENT : Quoi de neuf ?

Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1^{er} janvier 2018.

Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

Pour les 46 communes du territoire :

- Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront réalisés par les services de la communauté de communes.
- La tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021.
- Le Grésivaudan assurera le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires
- Pour les constructions neuves, la communauté de communes assurera le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 08 50 40

NOUVEAU :

la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00).

+ d'infos sur www.le-gresivaudan.fr/eaux (ce lien ne sera actif qu'à partir du 4 Décembre)

Comité des Fêtes

Noël 2016 à Ste Marie du Mont:

Le comité des fêtes Marimontois en lien avec la Mairie avait organisé pour la troisième année la fête de Noël. Le samedi 17 décembre 2016 tous les enfants (mais aussi les adultes) de notre village étaient invités à cette journée.

A 16h, les enfants et leurs parents étaient conviés en salle des fêtes avec de la musique, décoration du sapin et goûter (chocolat chaud, papillotes, mandarines etc...)

Le moment phare de l'après-midi était animé par un Magicien professionnel du spectacle, qui est venu spécialement à Sainte Marie du Mont pour faire rêver les enfants.
Une balade en calèche était organisée pour une promenade des enfants autour du village



La journée s'acheva avec la remise d'un cadeau à chaque enfant par le Père Noël !

A 19 heures, tous les Marimontois étaient conviés à venir partager l'apéritif suivi du repas de Noël offert par la municipalité

Les vœux du maire ont eu lieu le vendredi 20 janvier 2017 en salle des fêtes :

A cette occasion ont été remis les trophées du concours des plus belles illuminations et décorations de Noël des maisons du village.

Ce concours animé par le comité des fêtes a débuté le 1er décembre et s'est achevé le 2 janvier 2017 !
Un jury composé de Marimontois était chargé d'élire les auteurs des plus belles décorations.

Voici les lots qui ont été gagnés :

- 1 Tablette tactile 7 pouces
 - 1 Baladeur Vidéo MP4
 - 1 Lot de « la Ferme de Bellechambre »
 - 10 Places de cinéma « Les 6 Rex » à Grenoble
 - Et d'autres petits lots !
- Merci à toutes et à tous pour votre participation!

1^{ère} Balade sous les étoiles:

La 1^{ère} "Balade sous les étoiles en Chartreuse" a eu lieu le SAMEDI 18 MARS 2017 à partir de 18h30. Plus de 65 promeneurs (adultes et enfants) étaient présents. Deux itinéraires ont été proposés pour s'adapter au niveau de chacun. Le premier parcours était destiné aux enfants, mais aussi aux marcheurs voulant découvrir la nature de manière posée. Accompagnés d'une habitante du village, les enfants ont découvert la faune et la flore grâce aux panneaux et à la table d'orientation mis en place par la municipalité.

Le second parcours plus sportif a permis aux promeneurs d'emprunter le sentier de Saint Georges avec ses deux ponts de bois, puis de revenir par le sentier de Vaujane.

Cette promenade s'est achevée autour d'une généreuse raclette et d'une tarte aux pommes servie avec sa glace à la vanille. Près de 75 personnes ont participé au repas.

Une animation organisée par les bénévoles du comité des fêtes a permis à trois participants de gagner des lots. Toute la soirée la buvette était accessible à tous.

Une partie des bénéfices de cette soirée a été reversé à l'association "le refuge de TEDHI".

Il s'agit d'une association Marimontoise qui a pour projet la réalisation d'une structure pour aider et prendre en charge des enfants autistes.

2^{ème} Balade autour du Pain de Montagne

Samedi 22 AVRIL 2017 à partir de 9 heures rendez-vous été donné aux 110 randonneurs devant la salle des fêtes de la commune où un petit déjeuner a été offert.

Les deux parcours de difficultés différentes ont permis aux promeneurs de découvrir les paysages verdoyants qui font le charme de notre commune.



En fin de matinée les deux groupes se sont retrouvés à la table d'orientation du « parcours santé » afin de partager le verre de l'amitié accompagné de fromages de notre ferme de Bellechambre.

Une chasse au trésor pour les enfants était également organisée durant cette balade avec à la clef un cadeau pour chacun.



Les bénévoles du comité des fêtes ont pétri une quarantaine de pains aux noix qui ont été cuits dans le four à bois communal et proposés à la vente.

Cette promenade s'est achevée avec un bon repas préparé par l'association Marimontoise "au bonheur des Ogres" et servi aux 110 convives.

Au menu : salade printanière, lasagnes aux poireaux et bleu de chartreuse cuites au four à bois et pana cota en dessert.

De nombreuses personnalités étaient présentes dont la sénatrice Eliane Giraud, le Conseiller Régional et Maire d'Allevard Philippe Langenieux Villard et la conseillère départementale Martine Kohly. Mais aussi plusieurs élus des communes du Gresivaudan. La journée s'est achevée avec une animation extérieure où plusieurs lots ont été gagnés par les participants !

Fête du pain de Chartreuse :

Dimanche 25 juin 2017 la fête a débuté à 10 heures.

Les élus des autres communes étaient au RdV :



de gauche à droite : Christophe Borg Maire de Pontcharra, Martine Venturini-Cochet maire de Chapareillan, notre maire Robert Mornet, André Maitre maire de La Buissonnière et des conseillers municipaux des communes voisines et de Ste Marie du Mont.

Les membres du comité des fêtes ont réalisé une soixantaine de pains aux noix qui ont été pétris sur place et cuits dans le four à bois communal. Ces pains et d'autres de différentes spécialités réalisés par des boulangers de Chartreuse ont été mis en vente.



A midi le repas était composé d'une soupe réalisée par l'association au bonheur des Ogres, de grillades avec gratin dauphinois maison, de fromages de notre ferme locale de Bellechambre, et d'une glace artisanale avec son cornet.

Toute la journée la buvette et la vente des pains étaient accessibles au relais nature et des artisans locaux étaient présents pour exposer et vendre leur production.



Différents divertissements étaient également proposés :

- * Des balades à poney pour les enfants
- * Un atelier de fabrication de pain.
- * Une initiation au gonflage d'aile de parapente
- * Du tir à l'arc et à la carabine



* Dans l'église était organisée l'exposition des photos du concours 2016 de la communauté de communes du Gresivaudan et de tableaux et photos d'artistes Marimontois.

A 16h00 le spectacle: "Circonférence des particules: au-delà de l'illusion" de Barthélémy Champenois nous a entretenu de « physique quantique » et de son paradoxe, du moins pour nos esprits formatés par

l'apprentissage scolaire: « la matière n'est que vide en grande partie, et la cohésion des corps n'est maintenue (pour un temps en tout cas...) que par l'énergie de petites particules en mouvement ».



Malgré l'âpreté du sujet, l'artiste a su maintenir l'attention de chacun : petits et grands, savants et ignorants, par un jeu de clown dans lequel tout le monde a pu trouver un amusement à son niveau.



Divertissements

Cinetoile à Sainte Marie du Mont :

Le comité des fêtes Marimontois en lien avec la communauté de communes du Gresivaudan vous a offert pour la troisième année consécutive une animation autour du cinéma en plein air "LE CINETOILE". Cet événement a eu lieu le VENDREDI 1er SEPTEMBRE à 19 heures 30 dans la salle des fêtes.



La soirée a débuté par un concert de flûte Irlandaise avec accompagnement d'un guitariste Christophe Ingrand à la flûte et Patrick Andieu à la guitare.



Puis vers 21 heures le film BELLE ET SÉBASTIEN 2 de Nicolas Vanier a été projeté sur l'écran déployé dans notre belle église à l'abri des intempéries.

La buvette, la vente de hot-dog et de pop-corn étaient accessibles à tous pendant toute la soirée



Devoir de mémoire

Cérémonie du 11 Novembre 2016



Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale à laquelle participe notre commune aux côtés des communes de Barraux, Ste Marie d'Alloix, La Buisnière et La Flachère, une exposition sur la participation des animaux en temps de guerre était organisée au fort Barraux.



Cérémonie du 8 mai 2017



Non il ne s'agit pas du 11 Novembre mais bien de la cérémonie du 8 Mai 2017 sous le brouillard.

Anthony qui est le correspondant militaire de la commune a lu le texte du ministre des anciens combattants rendant hommage à ceux qui ont été sacrifiés pour notre liberté. S'en est suivie la minute de silence en écho à ceux qui se sont tus à jamais et dont la mémoire doit être entretenue pour toujours.



Histoire d'antan (la chronique historique de Roger Francoz)

L'ECOLE DE STE MARIE DU MONT.

L'ancienne mairie-école construite après la seconde guerre mondiale et qui doit être prochainement démolie, a remplacé une école, construite à la fin du XIX^e et incendiée par les allemands en 1944.



Autrefois, l'instruction était délivrée dans les locaux du presbytère proche de l'ancienne église (aujourd'hui hameau de Vieille Eglise). Le prêtre Jean Antoine MOREL qui est resté 17 ans curé de Sainte Marie Du Mont jusqu'à fin mars 1810 avait établi une école sans rétribution. Dix ans avant que la loi municipale de 1884 n'oblige les communes à se doter d'un bâtiment spécifique, distinct du logement de l'instituteur, la Commune avait installé en 1873, l'école et la mairie dans un bâtiment qu'elle louait.

« *La France rurale de 1880-1900 atteint une sorte d'équilibre par lequel elle va vivre moins mal et équiper ses villages* ». La décision de réaliser une nouvelle école s'inscrit dans ce développement. Le fait de transférer son lieu d'implantation fait l'objet aussitôt d'une polémique. Celle-ci oppose une majorité des habitants des hameaux de St Georges et des Prés, (la majorité des élus du Conseil Municipal), d'une part et un groupe d'opposition conduit par le Maire TARDY habitant la Vieille Eglise, le curé et les habitants du hameau de Ste Marie du Mont (devenu Vieille Eglise), du Villard et Bellechambre, d'autre part.

Le débat est vif, car le transfert de l'école risque d'entraîner celui de l'Eglise et son cimetière et ainsi déplacer le centre de gravité et de pouvoir de la commune. Au-delà des arguments d'éloignement avancés par certains habitants, transparait la question de la laïcité et une méfiance envers les habitants de Saint Georges nouveaux citoyens de la commune créée en 1870.

Une pétition des opposants au transfert est adressée au Préfet dans ce sens. Le Conseil Municipal du 2 avril 1876 répond aux arguments de ce texte. Le conseil s'est réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint : Jacques GUIMET de St Georges, le maire qui vient de changer d'avis refuse néanmoins d'y participer. La délibération adressée au préfet explique : « *le Maire a changé d'avis. Evidemment, il s'est laissé influencer par M. le curé qui après avoir sans doute préparé la pétition lui-même a dans un but facile à comprendre réuni chez lui la plupart des pétitionnaires dont l'un n'est qu'un enfant ou est inconnu dans le pays, plusieurs autres appartiennent à la même famille et ne sauraient compter que pour une seule signature.* » Le Conseil Général est sollicité pour la réalisation d'une école mixte. Le montant de l'investissement, y compris le terrain, s'élève à la somme de 10 500 F.

Jacques GUIMET devenu maire donne lecture au conseil municipal du 25 mars 1877 d'une lettre du préfet qui l'informe « *qu'une subvention de 3 500 F a été accordée par le ministère de l'instruction publique et un autre secours de 700 F par la commission de surveillance, le tout pour aider cette pauvre commune à payer la maison d'école projetée.* »

En réponse :

« *Tous les membres du conseil municipal sont vivement touchés et émus de la bienveillante sollicitude de l'Administration supérieure pour le malheureux pays de Sainte Marie du Mont et ils expriment chaleureusement leurs sentiments de gratitude pour M. Le Ministre, M. Le Préfet et la commission de surveillance* »

L'acte d'achat du terrain d'assiette de la nouvelle école, d'une surface de 800 m², a été signé par Jacques GUIMET, le 22 avril 1877 chez M^r JOLAND, notaire au Touvet. Il a été acquis de Pierre BLANCHET, de Saint Vincent de Mercuze au prix de 394 F.

Le cahier des charges de l'école est établi le 11 avril 1877. Ce document précise que « la chaux proviendra des fours que l'on monte chaque année dans le pays et à défaut elle sera montée à dos de mulets ».



Les travaux sont engagés le 18 juin 1877. L'immeuble d'une longueur de 16 m sur 7 m comprend :

- En rez de chaussée :
 - Une salle de classe de 6,5 m de côté, permettant d'accueillir 45 élèves maximum
 - Une cuisine, une petite cave de 4m sur 2 m avec évier à l'ouest de la cuisine, un vestibule
- Au premier, étage un appartement comprenant 4 chambres dont une avec une cheminée. Combles, au-dessus.
- Un préau de 6.3 par 3 m, avec au-dessus un bûcher.

à droite de l'église on devine l'ancien bâtiment aujourd'hui disparu.

En mai 1878, l'inspecteur primaire d'Académie vient sur les lieux et constate que les travaux sont loin d'être achevés. Le terrain n'appartient qu'en partie à la Commune et l'école n'est pas desservie par une voie d'accès publique. (La nouvelle route n'était pas encore réalisée et l'ancienne longeait le coteau à l'est du ruisseau de Moretang). La construction avait débuté en juin 1877 et a été réalisée par Pierre Verdoya de Pontcharra. Antoine Guillaudin de la Flachère a assuré le transport des briques et des tuiles sur place. La réception de l'école a eu lieu le 23 août 1878

Alors que l'école est déjà construite, ce n'est que le 28 juillet 1881, que l'évêque donne son accord officiel au transfert de l'église, (après de nombreuses querelles). Le maire avait demandé au Préfet l'autorisation de célébrer la messe dans une salle de classe et de réserver une chambre pour les archives et les réunions du Conseil Municipal, ce qui lui a été refusé.

Dans un premier temps le culte sera donc célébré dans une chapelle en bois à proximité de l'école, mais ce n'est pas sans créer des problèmes. Outre le fait que le curé se voit contraint de « chanter les louanges du Seigneur dans une « baraque ! », ce qui provoque l'ire du prêtre ce sont les cris des écoliers jouant sur la place de l'église pendant les récréations. Le curé éloigne la clôture. Le Maire riposte : « Je lui ai envoyé le garde champêtre pour lui faire défense de continuer le travail, mais le rebelle desservant s'est emporté et a prié le garde de se retirer en lui disant qu'il était chez lui et qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir du garde ni du maire... » Finalement tout rentre dans l'ordre et le curé rétablit la clôture.

Les Maîtres d'école :

Sous l'ancien régime, des maîtres payés par les communes faisaient l'école aux enfants. Ils étaient dénommés *Régent de la Jeunesse* ou *Régent d'école*. Beaucoup étaient natifs de l'Oisans.

De nombreux maîtres d'école se sont succédés à Sainte Marie du Mont on citera :

-Charles MOUTON, instituteur en 1856 et secrétaire de mairie avant 1895.

-Raymond BARDIN, instituteur en congé en 1884 et retraité en 1887, était aussi secrétaire de Mairie, géomètre et propriétaire. Il sera maire de la commune. En 1890 il possédait deux vaches, un taureau et une génisse. La loi du 10 avril 1867 avait décidé qu'une femme serait chargée de l'enseignement des travaux à l'aiguille dans toutes les écoles mixtes tenues par un instituteur. C'est l'épouse de M. BARDIN qui assurera cet enseignement.

-VARVAT Anaïs, née en 1863 à St Bernard, institutrice en 1911

-TOURNOUD Philomène, en 1954

En 1921, l'école accueille 4 garçons et 6 filles. L'année suivante, ils ne sont plus que 7, pour 9 en 1929 et 15 enfants en 1937. Des anciens élèves de Philomène Tournoud, épouse du garde forestier, se souviennent de son enseignement de qualité dispensé dans le bâtiment actuel qui leur assurait le succès au certificat d'études.

St Marie du Mont, le 16 Avril 1872.

Messieurs l'Inspecteur,

Complètement à votre disposition, j'ai l'honneur de vous adresser réception de votre certificat constatant la réalisation de mon engagement annuel.

Recevez, Messieurs l'Inspecteur, avec mes sincères remerciements, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

L'Instituteur de St Marie du Mont,

Bardin

Lettre de Raymond Bardin instituteur et maire de Ste Marie du Mont

Sources :
Archives Départementales de l'Isère.
Archives du diocèse Grenoble- Vienne
Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Grenoble.

Pêle-mêle :

Site Web de la commune.

Des élus travaillent avec le prestataire retenu pour élaborer le site officiel de la mairie qui sera mis en ligne l'année prochaine avec beaucoup de retard car l'élaboration du contenu demande beaucoup de temps aux bénévoles.

Déjà une identité de marque a été conçue, elle sera la signature symbolique et touristique de la commune (en plus du blason qui reste l'emblème administratif officiel).

Taxes recouvrées sur les impôts locaux au profit de la com.com. :

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour financer les études et réalisation de la sécurisation des berges des cours d'eau contre les crues

TEOM (taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères).

Ces taxes sont en augmentation à l'initiative de la com.com. indépendamment de la commune qui garde constants les taux d'imposition pour tout le mandat comme cela a été convenu dans notre programme d'élection municipale.

CCID (Commission Consultative des Impôts Directs) :

Elle est composée d'élus et de Marimontois volontaires.

Après s'être réunis et avoir examiné les montants des taxes foncières dues par chaque administré, il a été constaté des disparités dont nous n'avons pas l'explication.

Par souci d'équité, les services fiscaux seront sollicités pour analyser chaque cas.

Apiculture :

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Pour tous renseignements : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr tél 01 49 55 82 22

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire Français, il est un prédateur pour l'abeille domestique. + d'info sur chapareillan.fr

Nouvel Employé communal:

La commune a remis en place un poste d'employé communal à temps plein pour l'entretien des espaces extérieurs (espaces verts, fleurissement, chemins, cimetière...) et des bâtiments communaux (nettoyage, peintures, petites réparations et améliorations...)

En effet le maintien en bon état de notre environnement et de notre patrimoine commun nécessite des interventions régulières et variées qui reviennent trop chères lorsqu'elles sont confiées à de multiples entreprises privées. Autant créer un emploi polyvalent sur la commune pour un jeune du territoire. C'est à Sylvain VITRAN de Barraux qu'a été confié ce poste.

Infos Pratiques

Démarches administratives

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile Formulaire à retirer	Copie acte de naissance/Carte d'identité périmée/Deux photos récentes aux normes iso/Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois/Décret de naturalisation /Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	Gratuit mais le renouvellement, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie	Durée de validité Nouvelles cartes : 15 ans Anciennes cartes délivrées à partir du 1 ^{er} janvier 2004 prorogées de 5 ans supplémentaires - Présence de la personne lors de la remise du dossier
Passport biométrique	Mairie détentrice du dispositif de recueil des demandes de passeport (Domène, Grenoble, Allevard, Chambéry...); liste disponible en mairie	Copie acte de naissance / Carte d'identité / 2 photos récentes aux normes iso / Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois / Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	- Timbre fiscal à 86 € pour les adultes - Timbre fiscal à 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans - Timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Si parents divorcés : - Jugement de divorce - Délai : 15 jours - Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs
Attestation d'autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française		Nous ne délivrons plus d'attestation de sortie du territoire depuis le 01.01.2013.		
Carte d'électeur	Mairie du domicile (inscription toute l'année)	Lors de son déplacement, le mineur devra se munir de sa seule carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste, le 28 février - Inscription avant le 31 décembre pour voter l'année suivante.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou vol, fournir l'état civil des conjoints, des parents et des enfants	Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile de personne décédée	Indiquer le nom, prénom et date du décès	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de domicile du défunt ou d'un des héritiers	Pièce d'identité de la personne qui se présente / Livret de famille de la personne décédée avec mention de décès	Gratuit	La mairie ne délivre de certificats qu'aux héritiers directs, l'héritage ne doit pas dépasser 5 300 €

Syndicat d'Apiculture de l'Isère :

Chaque année les habitants de notre village peuvent être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques (entre fenêtres et volets de vos maisons, dans un de vos arbres...)

Pour résoudre ce problème ne contactez plus les Pompiers mais le régulateur du syndicat d'Apiculture :
Monsieur Saint Pierre au 06 12 86 12 48.

Horaires de la trésorerie du Touvet :

Les horaires d'ouverture de la trésorerie du Touvet seront modifiés comme suit :

-Du lundi au jeudi : ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Broyage des branchages :

Les Marimontois détenteurs de branchages peuvent se rendre en déchèteries de Crolles, Le Touvet ou Saint Ismier de 8h30 à 17h45 ou sur les sites de broyage de la Com-Com à Saint Nazaire les Eymes, Goncelin ou Saint Hilaire du Touvet.

Pour plus d'informations contactez le 04 38 72 94 30
(dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

Ouverture du secrétariat de Mairie:

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h00

Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h00

un samedi sur deux de 8h30 à 13h00

Téléphone : 04.76.08.50.40 et Fax : 04.76.08.55.59

Mail: stemariedumont@ozone.net

Permanence parlementaire :

Catherine Kamowsky Députée de notre circonscription

Secrétariat parlementaire : téléphone 04 76 94 28 25

Permanence du Maire et des Elus :

Chaque premier samedi du mois en Mairie :

De 9h00 à 12h00 sur rendez-vous.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat :

Vous pouvez joindre :

Le Maire : Robert MONNET # 06 14 27 07 70

1er adjoint : Anthony BRIGUGLIO # 06 37 52 80 74

2ème adjoint : Johan KOVACS # 06 75 24 58 77

Jours de chasse :

Les Mardis, Jeudis, Samedis et Dimanches toute la journée.

Du 2^{ème} Dimanche de Septembre à la fin Janvier.

ETAT CIVIL :

Naissances

Eva TALPIN

née le 25 Janvier 2017



Nino NICOLAS

né le 4 Août 2017



In Memoriam :

Joseph IAIA

décédé le 24 Janvier 2017

à l'âge de 81 ans

Résumé des principales délibérations du conseil municipal

Séance du 15/11/2016 :

Conventions de location des terrains dévolus au projet de parapente :

Dans l'optique de créer une piste d'envol de parapente, la mairie prendra en charge la location des terrains aux propriétaires concernés pour pouvoir traiter directement avec la Fédération Française de vol libre qui utilisera des terrains.

Local concédé au comité des fêtes :

Une cloison sera édifiée au fond du garage de la salle des fêtes pour héberger les affaires du comité de fêtes de Ste Marie du Mont. Un autre local sera réservé dans la maison forestière des Prés pour la fabrication du pain.

Employé communal :

Le recours à des entreprises privées pour exécuter les multiples petits travaux d'entretien de l'environnement et des bâtiments communaux revient trop cher. Pour cela la municipalité envisage la création d'un poste d'employé communal et fait paraître un appel à candidature au centre de gestion des collectivités locales.

CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

La commune donne son approbation au rapport d'évaluation des transferts de charges de la com.com. rédigé par la CLETC pour les charges transférées à la com.com. au 1^{er} Janvier 2016

Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé (DPUR) :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU le conseil municipal acte la nécessité d'un DPUR sur l'ensemble du territoire urbanisé et urbanisable de la commune pour maîtriser la réalisation de sa politique touristique et l'amélioration de ses infrastructures.

Séance du 15/12/2016 :

Deneigement :

Un forfait de 6000€ sera alloué au prestataire pour l'année 2017.

Attribution du marché pour la réalisation du site Web de la commune :

Le prestataire retenu est l'entreprise Tam-Tam Mr Jacoutot

Enfouissement des réseaux de St Georges :

Le conseil municipal prend acte de la réalisation des travaux d'électricité par le SEDI qui les finance à 100% y compris l'ingénierie (soit près de 300 000€ économisés par la mairie). Ces travaux s'accompagnent de l'enfouissement du réseau télécom en parallèle pour profiter de l'ouverture des tranchées (travaux dont le reste à charge se monte à moins de 60 000€ pour la mairie). De même le réseau d'éclairage public sera refait à l'identique du hameau des Prés (travaux financés à 80% par le SEDI).

Le SEDI est maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble de ces travaux, à ce titre il retient l'entreprise Moulin TP et agréé ses sous-traitants pour le chantier indépendamment de la mairie qui lui a donné délégation.

Numérotation des rues :

Un arrêté municipal rend obligatoire la pose des plaques numérotées distribuées aux habitants en imposant leur mode de pose.

Séance du 28/01/2017 :Indemnité au comptable du trésor public du Touvet

Le conseil accorde l'indemnité suivant le barème réglementaire

Préfinancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs à St Georges :

Autorisation est donnée au maire pour contracter un prêt de 80 000€ afin de financer le reste à charge de ces travaux sans entamer la trésorerie de la commune.

Subvention demandée à la région pour la rénovation du four communal :

Autorisation est donnée au maire pour faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un financement par la Région à hauteur de 10360€

Employé communal :

Un contrat de 3ans avec période d'essai de 3 mois est accordé à Sylvain VITRAN de Barraux

Communautarisation de l'espace du Col de Marcieu :

Le conseil municipal vote favorablement la modification statutaire n°12 intégrant dans le giron de la com.com. la gestion de cet équipement à compter du 1^{er} Mai 2017.

Séance du 11/02/2017 :Finances de la commune

Le conseil municipal vote le compte administratif 2016 et valide le compte de gestion 2016 du percepteur après vérification de leur concordance.

Après affectation des résultats le conseil municipal vote les 3 budgets 2017 (communal, eau, logements) préparés par le maire et la commission finance.

Séance du 16/03/2017 :Plan local intercommunal (PLUI)

Le conseil municipal vote contre l'instauration d'un PLUI proposé par le com.com., ceci afin de terminer son propre PLU en phase de finalisation.

Proposition de zones réservées :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune mettra en projet la planification de zones réservées d'utilité publique qui seront référencées dans les documents d'urbanisme :

-Une bande de terrain sur 3m de large le long de la départementale du cimetière au carrefour du village des Prés pour le passage de réseaux hors de la chaussée.

-Une pointe de terrain au carrefour entre la D282 et la D282bis pour permettre l'aménagement d'un carrefour dont le rayon de giration soit adapté aux grumiers qui desservent plusieurs forêts communales et forêts domaniales outre des parcelles privées. Ceci permettra également de sécuriser la descente du col de l'Alpe très fréquentée par les touristes.

-Un ensemble de terrains dévolus au parapente qui feront l'objet d'une convention de location entre la mairie et les propriétaires.

-Une zone de terrain autour de l'ancien four à pain à l'entrée de St Georges pour la réalisation d'un aménagement festif dévolu à la promotion touristique.

Logements communaux :

Le conseil municipal met à l'étude avec l'aide de l'ADIL une augmentation réglementée des loyers des logements sociaux pour pallier la stagnation des loyers depuis plusieurs années, ce qui grève le budget des logements et pénalise l'entretien des locaux correspondants.

Modification statutaire n°13 de la com.com.

Le conseil municipal approuve la communautarisation de la station des 7 Laux au profit de la com.com. à partir du 1^{er} Septembre 2017.

Taxe pour contrôle des branchements d'assainissement et eau pluviale lors de mutations :

La mairie est tenue de faire contrôler la conformité des branchements d'eaux usées et d'eau pluviale des bâtiments mis en vente. Cette conformité est transmise au notaire et doit être remboursée par le vendeur à la commune.

Le montant est fixé à 300€ par mutation, ATEAU est missionné pour réaliser les contrôles.

Séance du 13/04/2017 :Vote des taux d'imposition pour la part communale des impôts directs :

Le conseil municipal reconduit les mêmes taux qu'en 2016 soit :

- Taxe d'habitation 20.18%,
- Taxe sur le foncier bâti : 30.32%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 82.86%

Séance du 26/04/2017 :Demande de subventions à la Maison du Territoire :

Le conseil municipal donne autorisation au maire pour entamer les démarches afin d'obtenir des subventions pour les projets suivants:

- réaménagement du carrefour à l'entrée nord des Prés (54 000€)
- restauration du petit patrimoine communal (27 000€) pour réfection de charpente et couverture du four communal des Prés, sécurisation de ses accès, pose d'une couverture sur le clocher de l'église.
- Complément de 2 logements sociaux dans la maison forestière des Prés

Séance du 26/05/2017 :Chemins communaux :

La commune décide d'une réglementation drastique avec contreparties financières pour répondre aux dégradations récurrentes commises sur les espaces publics par les exploitants forestiers et les débardeurs qui ne respectent pas le cahier des charges pourtant déjà en vigueur.

Une commission est nommée pour faire appliquer cette réglementation, en font partie :

Mr Monnet Maire, Mr Briguglio 1^{er} adjoint,.

CCID (commission consultative des impôts directs) :

3 élus (Mr Monnet, Mr Descacq et Mme Simon) et 2 habitants (Mr Guairaud et Mr Rock) sont nommés pour contrôler la classification du foncier bâti et demander aux services des impôts la vérification des éventuelles incohérences.

Eclairage public à St Georges :

Le conseil municipal acte l'emplacement des luminaires à installer et notifie au SEDI le plan de situation et la nature des appareils à poser (identiques à ceux du hameau des Prés).

Séance du 13/07/2017 :Accompagnatrice scolaire :

Mme Poulat devant s'arrêter pour raison de santé, ce sera Mme Belmain qui prendra en charge cette mission.

Loyers des logements sociaux communaux :

L'ADIL a établi appartement par appartement une grille d'augmentation des loyers possible suivant chaque cas. Le conseil décide d'appliquer cette grille réglementaire.

Arrêt du PLU :

Le conseil arrête le projet du PLU et autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure et signer tous documents s'y rapportant.

Séance du 31/08/2017 :Sursis à statuer :

A partir de ce jour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme peut être soumises à sursis à statuer pour éviter que les projets ne soient en contradiction avec les attendus du futur PLU.

Arrêté sur l'utilisation des chemins communaux :

En complément du règlement édité en 2014, un arrêté municipal est promulgué depuis le 21 Août 2017 pour imposer les démarches que doivent faire les exploitants forestiers lorsqu'ils interviennent sur la commune.

Travaux concernant l'église :

Une subvention de 14000€ est accordée par le Département pour la couverture du clocher à condition de faire les travaux avant la fin d'année.

Le conseil donne donc son accord pour que les travaux soient engagés sans tarder. Le chantier est attribué à l'entreprise Char.Me.Bois de Barraux (la moins-disante suite à la consultation réalisée)

Confirmation du financement de l'éclairage public de St Georges :

Le conseil donne mandat au maire pour acter la demande de subvention au SEDI pour 80% du montant des travaux.

Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'entrée village :

Le montant de la mission complète à attribuer au cabinet d'architecte ABC est arrêté à 67 150€, il est basé sur un montant prévisionnel de travaux de 1 000 000€.

Compte tenu du débours déjà engagé pour le dossier de permis de construire, les prochains acomptes d'honoraires ne seront réglés qu'à la fin de la phase EXE (documents d'exécution) à réaliser une fois que seront validées les participations de tous les financeurs publics.

Reconduction du contrat de la secrétaire de mairie :

Le conseil propose à la secrétaire de mairie de reconduire son contrat pour 26h00 par semaine avec supplément familial et prime à convenir pour compenser le surcroît de travail administratif.

Séance du 25/10/2017 :CCID (commission consultative des impôts directs) :

Suite aux anomalies constatées sur les disparités de montants des taxes foncières, le conseil municipal décide de transmettre le dossier à l'administration fiscale qui sera seule juge des éventuelles modifications à apporter.

Cession des zones d'activités économiques à la com.com :

La commune donne son accord pour la communautarisation des zones d'activités économiques et pour l'achat par la CCPG des terrains concernés.

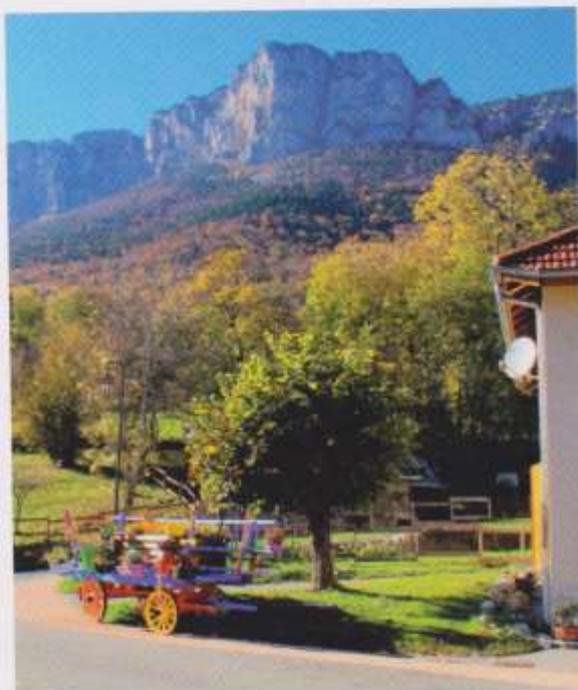
Décision modificative sur les budgets communal et eau :

Suivant les indications du percepteur, des virements de crédits sont prévus entre les lignes de comptes sans modifier l'équilibre des budgets afin de régulariser les factures et les subventions en instance suivant la nomenclature officielle.

Un virement sera également effectué du budget communal vers le budget d'eau pour régler le solde des travaux d'entretien du réseau pour cette année.

Aménagement de l'entrée sud du hameau des Prés :

Pour se donner l'opportunité d'un démarrage des travaux en 2019, le conseil donne autorisation au maire pour anticiper les démarches en vue de l'obtention des subventions et d'un prêt pour financer le reste à charge de la commune.



Sibelleensoi 

Soins esthétiques
Accueil et soins personnalisés

Isabelle Lumineau
06 28 71 87 37
isabelle@sibelleensoi.fr

Cresselle (Village de Jean Perrin) - 6 - Sainte Marie du Mont
Du lundi au samedi, possibilité de voir à domicile

« Si belle en soi », créé par Isabelle Lumineau vous propose des soins esthétiques et un accueil personnalisé, dans la douceur et l'écoute.

Vous pouvez retrouver « Si belle en soi » à Sainte Marie du Mont -Hameau - La vieille église - et à Grenoble. Les soins visage se déclinent selon votre peau et s'appuient sur la gamme professionnelle «Ericson Laboratoire», spécialisée en dermo-cosmétique.

Vous pouvez aussi être accueillie pour une beauté des mains, des pieds, une épilation, une pose de vernis, un modelage du visage...ou encore venir choisir du maquillage « Zao », certifié bio : large choix de crayons yeux, lèvres, gloss, fard à joues, poudres...au packaging bambou rechargeable irrésistible !



Et pour les fêtes de fin d'année, n'hésitez pas à venir choisir des bons cadeaux ou encore des coffrets soins ou maquillage !

